



Aide resolution cas droit des contrats

Par **maud4263**, le **22/03/2012 à 10:17**

Bonjour,

Je me trouve actuellement confronté à un cas pratique de droit des contrats pour lequel je ne trouve pas de réponse suffisamment claire. Pouvez vous m'aider ?

Cas n°1 :

Une société informatique refuse de réparer un ordinateur à une entreprise cliente à cause d'un impayé de 10 000 € par rapport au contrat de maintenance mais cet ordinateur est d'une importance vitale pour l'entreprise utilisatrice et la société informatique a un monopole sur la maintenance.

Quelles solutions proposer vous pour ce manquement aux obligations d'un contrat ?

Cas n°2 :

Une entreprise brasserie s'engage à livrer des caisses de bières chaque semaine à un cafetier dans un contrat. Après 3 mois de bon fonctionnement, le brasseur ne livre pas la totalité de la marchandise pendant 2 semaines en invoquant des difficultés d'approvisionnement en matières premières (force majeure).

Que peut faire le cafetier ?

Quelle clause limitative de responsabilité le brasseur aurait il pu introduire dans le contrat ?

Merci d'avance

Par **neisteroo**, le **04/05/2012 à 13:43**

les manquements sont a la normale dans un contrat qui a ete bien conclu sanctionné par le code des obligations,,ici en l espece dans le premiere cas,, le contrat est subordonné au paiement d un prix apres maintenance par la societe informatique d une somme de 10000 euro et a defaut de ce paiement le contrat devient nul de plein droit;